



Table des matières

1.0	INTRODUCTION	2
1.1	OBJECTIFS DU PMOA	2
1.2	RÉSULTATS ATTENDUS	2
1.4	ÉVALUATION.....	4
1.5	PROGRAMME.....	4
1.6	LIGNES DIRECTRICES DE SÉLECTION	4
1.7	PROCESSUS DE SÉLECTION	5
1.8	OFFICIEL(LE) MENTOR(E).....	5
1.9	PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL.....	5
1.10	RÔLE DE L'OFFICIEL(LE) APPRENTI(E)	5
2.0	LEADERSHIP, ADMINISTRATION et FINANCEMENT DU PROGRAMME	6
2.1	Cercle sportif autochtone	6
2.2	Conseil des JAAN.....	6
2.3	Organismes nationaux de sport	7
2.4	Organismes provinciaux/territoriaux de sport autochtone	7
2.5	Organisations provinciales/territoriales de sport.....	7
2.6	Société hôte des JAAN.....	8
3.0	Coordonnées des contacts	9
3.1	Organismes provinciaux ou territoriaux de sport autochtone	9
3.2	Organismes nationaux de sport.....	10
3.3	Cercle sportif autochtone	10
3.4	Société hôte des JAAN	10



Jeux autochtones d'Amérique du Nord 2023

Lignes directrices concernant le programme de mentorat des officiels autochtones

1.0 INTRODUCTION

Le Cercle sportif autochtone (CSA), le Conseil des Jeux autochtones d'Amérique du Nord (JAAN) et la société hôte des JAAN, les organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtone (OPTSA) et les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) croient tous fermement que les programmes d'apprentis officiels sont des éléments essentiels dans le développement d'une officielle ou d'un officiel. De plus, les programmes d'apprentis entraîneurs peuvent contribuer à attirer et soutenir des groupes sous-représentés dans le milieu des officiels, comme les femmes et les Autochtones. Ce seront les premiers Jeux à lancer un programme de mentorat des officiels autochtones (PMOA). Ce programme offre à deux officiels ou officielles de chaque province et territoire l'occasion de développer leurs habiletés comme officiel par leur participation aux JAAN, y compris en agissant comme officiel actif à un événement des Jeux.

1.1 OBJECTIFS DU PMOA

1. Augmenter le nombre d'officiels au sein des communautés autochtones.
2. De préférence des athlètes qui quittent la compétition sportive.
3. Offrir aux officiel(le)s apprenti(e)s autochtones la chance de participer à des jeux multisports dans leur région.
4. Fournir aux officiel(le)s apprenti(e)s autochtones des occasions de perfectionnement professionnel et d'apprentissage afin de les préparer d'agir comme officiel à un haut niveau.
5. Offrir aux apprenti(e)s officiel(le)s autochtones l'occasion de côtoyer des officiel(le)s d'élite ou de haut niveau.
6. S'assurer que les officiel(le)s apprenti(e)s autochtones sont bien préparé(e)s pour jouer un rôle concret lors des JAAN.
7. Tisser des relations de travail plus solides entre les ONS, les OPTS et les OPTSA pour favoriser la croissance des communautés sportives.
8. Créer de l'emploi.

1.2 RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats souhaités et mesurables sont déterminés en consultation avec JAAN, le CSA et les ONS.

1. Amélioration du niveau de certification des officiels. (Les apprenti(e)s terminent leur formation de certification comme officiel dans les 12 mois suivant les Jeux).
2. L'objectif de ce programme est de combler au moins 50 % des places d'officiel(le)s apprenti(e)s autochtones pour la tenue des Jeux.
3. Tenue de quatre ateliers de perfectionnement professionnel avant les Jeux.
4. Taux de participation de 100 % aux ateliers de perfectionnement professionnel.
5. Certification dans leur sport des officiels participant au programme avant les JAAN 2023 et



- activités d'officiel dans leur région avant les Jeux
6. À long terme, 100 % des officiel(le)s apprenti(e)s continueront à exercer des fonctions d'officiel(le) dans leur collectivité ou à l'échelle provinciale, territoriale ou nationale, en mettant à profit leur expérience acquise aux Jeux.
 7. 100 % des officiel(le)s apprenti(e)s, des mentor(e)s et des organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) participant au programme répondront à un sondage de rétroaction.
 8. 100 % des apprenti(e)s officiel(le)s, des mentor(e)s et des organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) participant au programme évalueront le programme et offriront des critiques constructives pour son avenir.

1.3 ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité générale au PMOA sont les suivants :

1. Tous les officiels du mentorat présents aux JAAN doivent être d'origine autochtone canadienne ou américaine.
2. Tous les participants doivent fournir une preuve d'ascendance autochtone. Les éléments suivants seront acceptés comme preuve d'ascendance :

Canada: certificat de statut Indien, carte d'identité inuite et inuvialuite, carte de statut de Métis provenant d'un des organismes provinciaux reconnus par le Ralliement national des Métis (Métis Nation of Ontario, Manitoba Métis Federation, Métis Nation – Saskatchewan, Métis Nation of Alberta, Métis Nation British Columbia)

États-Unis : Tribal Identification Card ou Certificate of Indian Blood.

3. Si aucun des éléments ci-dessus ne s'applique (soit Indien non inscrit), l'officiel(le) apprenti(e) doit remplir la Déclaration d'ascendance autochtone, la faire approuver par son OPTSA ou sa délégation et la faire parvenir au CSA.

Expérience comme officiel(le)

1. Avoir rempli un formulaire quelconque de formation comme officiel certifié, ou manifesté le désir d'obtenir une certification comme officiel.
2. N'avoir jamais participé aux JAAN comme officiel(le) dans le sport faisant l'objet de la demande.
3. Avoir démontré son potentiel par le perfectionnement et l'amélioration de son travail comme officiel(le), ou selon les observations de l'OPTS ou son officiel mentor.
4. Être reconnu pour sa capacité d'influencer, d'agir comme officiel et de faire la promotion du sport dans son milieu pour améliorer la qualité de travail d'officiel dans les communautés autochtones

Toute exception concernant les exigences d'admissibilité doit être approuvée par l'ONS avant qu'un(e) officiel(le) ne soit admis(e) dans le PMOA.



1.4 ÉVALUATION

Après les JAAN de 2023, le PMOA sera évalué en fonction des résultats attendus. Au terme de cette évaluation, certains résultats attendus ou certains éléments pourront être modifiés pour mieux refléter l'état du programme.

L'évaluation du programme consistera en des démarches permettant de mesurer les résultats en fonction des attentes et des enquêtes auprès des officiel(le)s apprenti(e)s, des officiel(le)s-mentor(e)s et des ONS, OPTSA et OPTS.

1.5 PROGRAMME

Les échéanciers ci-dessous ont été établis en fonction des directives nationales concernant les résultats et des principaux objectifs du programme. Les provinces et territoires peuvent fixer leurs propres échéanciers, pourvu qu'ils soient conformes aux échéanciers ci-dessous :

Jeux autochtones d'Amérique du Nord 2023 – Nouvelle-Écosse	
Début de l'accès public au formulaire d'intérêt 2023	27 juillet 2022
Fin de l'accès public au formulaire d'intérêt :	24 août 2022
Sélection des officiel(le)s (date limite) :	15 septembre 2022
1 ^{re} séance de PP	novembre 2022
2 ^e séance de PP	février 2023
3 ^e séance de PP	mars 2023
Jeux autochtones d'Amérique du Nord 2023	juillet 2023

1.6 LIGNES DIRECTRICES DE SÉLECTION

Les candidat(e)s seront sélectionné(e)s à l'aide d'un processus d'inscription relativement uniformisé garantissant l'équité tant sur le plan géographique (provinces et territoires) que sur le plan sportif. Le processus devra toutefois démontrer suffisamment de souplesse pour tenir compte des circonstances propres à chaque ONS, OPTSA, OPTS et chaque officiel(le) individuel(le).

Afin d'assurer la réussite du programme, l'officiel(le) apprenti(e) doit participer au programme provincial/territorial pendant au moins un an, mais préférablement dès sa nomination et jusqu'à la fin des jeux, et devra être engagé(e) activement dans tous les camps d'entraînement, les camps de sélection et les compétitions de préparation.

Le recours à une expertise externe pourrait contribuer au processus de sélection ou d'approbation pour en assurer l'objectivité et l'équité. Une telle expertise est particulièrement recommandée pour effectuer le jumelage des apprenti(e)s et des mentor(e)s, par des personnes jugées pertinentes.

Une importance particulière doit être accordée à la sélection de l'officiel(le) apprenti(e) ET de l'environnement approprié pour son développement. Aucun effort ne doit être ménagé pour s'assurer que le/la mentor(e) le/la plus approprié(e) est jumelé(e) à chaque officiel(le) apprenti(e).



1.7 PROCESSUS DE SÉLECTION

1. L'intérêt des officiel(le)s sera recueilli grâce à un court formulaire publié par le Cercle sportif autochtone (CSA); la personne intéressée doit inclure le formulaire de soutien de son OPTSA et de son OPTS.
2. Le CSA fournira une liste de personnes intéressées à l'ONS pertinent.
3. Les ONS enverront des formulaires d'inscription complets aux personnes intéressées.
4. Une fois les demandes reçues, les ONS travailleront avec les OPTSA et les OPTS pour finaliser la sélection au programme.
5. Si possible, l'ONS fera participer l'OPTS et l'OPTSA au recrutement des apprenti(e)s avant la réception des formulaires

1.8 OFFICIEL(LE) MENTOR(E)

Un(e) officiel(le)-mentor(e) sera jumelé(e) à chaque officiel(le) apprenti(e). Le/la mentor(e) peut être membre du personnel officiant des Jeux ou une personne ne faisant pas partie du personnel, mais impliquée dans la discipline sportive en question. Des appels réguliers seront aussi organisés par les officiels des Jeux pour établir des liens et offrir du soutien jusqu'à la tenue des Jeux.

Si possible, le/la mentor(e) devrait accompagner l'officiel(le) apprenti(e) lors des ateliers de perfectionnement professionnel.

1.9 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Les séances de perfectionnement professionnel (PP) sont essentielles au développement des officiel(le)s apprenti(e)s; des séances supplémentaires avec les mentor(e)s devraient être considérées comme un élément important du programme. Des séances de PP seront organisées pour le PMOA dans la période précédant les Jeux.

Tous les apprentis et mentors se verront offrir une communauté de pratique en ligne à laquelle ils pourront se joindre à l'aide de Microsoft Teams ou d'une autre plateforme fonctionnelle, dès leur sélection, afin de permettre aux officiels d'établir leur réseau, de maintenir des relations et de partager les connaissances acquises dans le cadre de ce programme. Ces officiels seront invités à rester dans la communauté de pratique même après l'événement, pour permettre un meilleur partage des connaissances avec les prochaines générations d'apprentis et de mentors.

1.10 RÔLE DE L'OFFICIEL(LE) APPRENTI(E)

Les officiel(le)s apprenti(e)s assistent aux JAAN pour avoir une expérience multisport, une occasion d'observer leur mentor(e) et pour apprendre. Chaque apprenti(e) devrait se voir confier un rôle précis et concret au sein de l'équipe. Les officiel(le)s apprenti(e)s ne peuvent exercer la fonction d'officiel(le) telle que définie dans la trousse technique des sports.

L'officiel(le) apprenti(e) obtient une accréditation pour les Jeux. Cette accréditation lui donne les mêmes droits d'accès que ceux des autres officiel(le)s.

Tout règlement particulier à un sport touchant le PMOA sera noté dans la trousse technique des sports.



2.0 LEADERSHIP, ADMINISTRATION et FINANCEMENT DU PROGRAMME

Pour exécuter efficacement ce programme, il faut créer un partenariat assurant que les ressources (financières et humaines) proviendront de diverses sources pertinentes.

C'est le CSA qui assurera le leadership du PMOA des JAAN 2023, en comptant sur le soutien des ONS, des OPTSA, des OPTS, de la société hôte des JAAN 2023 et du Conseil des JAAN.

Le présent document servira de Protocole d'entente (PE) entre les parties concernées pour décrire avec précision les divers rôles et les différentes responsabilités nécessaires à la réussite du Programme.

Voici un aperçu des rôles et responsabilités des divers partenaires de ce programme

2.1 Cercle sportif autochtone

1. Approuver et diriger le PMOA (avec les ONS)
2. Approuver les lignes directrices du Programme d'apprentissage
3. Rédiger les critères de sélection
4. Évaluer régulièrement le PMOA avec les OPTSA, les ONS, les apprentis et mentors autochtones (élaborer des procédures de suivi et d'évaluation, procéder aux évaluations)
5. Fournir à la société hôte des JAAN et au Conseil des JAAN des évaluations à des fins de rapport
6. Faire la promotion (externe) du programme
7. Communiquer avec les intervenants clés (OPTSA, JAAN)
8. Assurer le leadership des séances de perfectionnement professionnel.
9. Recruter l'ainé en résidence du PMOA qui fournira un soutien global à la cohorte du Programme comme groupe, au besoin
10. Fournir l'infrastructure nécessaire au stockage des données de la Communauté de pratique, entre autres les ressources et l'accès

2.2 Conseil des JAAN

1. Approuver le PMOA
2. Approuver les lignes directrices du Programme d'apprentissage (avec le CSA)
3. Évaluer régulièrement les objectifs du programme et transmettre les évaluations aux partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux
4. Faire la promotion (externe) du programme
5. Communiquer avec les intervenants clés (chefs de Mission)
6. Assurer l'accréditation avec la société hôte
7. Voir à ce que les exigences du programme soient intégrées aux chiffres de sélection des sports
8. Travailler avec les organisations nationales de sport (ONS) pour déterminer le niveau d'accès fourni aux apprentis officiels.



2.3 Organismes nationaux de sport

1. Élaborer et gérer la démarche de sélection des officiel(le)s du PMOA avec les OPTS
2. Choisir les officiel(le) apprenti(e)s avec les OPTSA
3. *Partager les coûts de déplacement, d'hébergement et d'alimentation des officiel(le)s apprenti(e)s et mentor(e)s liés aux séances de perfectionnement professionnel*
4. Fournir le module d'atelier de mentorat et des occasions de perfectionnement professionnel aux mentor(e)s
5. Évaluer régulièrement le programme en collaboration avec les OPTS et OPTSA
6. Faire la promotion du programme
7. Faciliter le soutien local offert par les pairs aux officiel(le)s apprenti(e)s participant aux Jeux
8. Travailler avec les OPTS pour voir à ce que les officiel(le)s apprenti(e)s remplissent les exigences du PMOA avant, pendant et après les Jeux
9. Organiser l'accès aux aires de compétition des officiel(le)s apprenti(e)s
10. Continuer à surveiller et à soutenir les progrès des apprenti(e)s dans leur démarche de certification jusqu'à douze (12) mois après les Jeux

2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport autochtone

1. Aider à la direction du PMOA (en collaboration avec les ONS)
2. Faciliter la sélection des officiel(le)s autochtones apprenti(e)s et mentor(e)s en collaboration avec les ONS
3. Nommer les officiel(le)s apprenti(e)s et mentor(e)s
4. Fournir des ateliers de certification des officiel(le)s autochtones apprenti(e)s et mentor(e)s liés aux modules d'entraînement autochtone
5. Faire la promotion du programme
6. *Partager avec les organismes nationaux de sport (ONS) les coûts de formation et d'obtention de certification des officiels, au besoin
7. * Partager les coûts de déplacement, d'hébergement et d'alimentation des officiel(le)s apprenti(e)s et mentor(e)s liés aux séances de perfectionnement professionnel, au besoin*
8. Offrir des subventions pour aider à couvrir les coûts liés à l'obtention d'une formation de niveau officiel et à la certification des apprenti(e)s identifié(e)s, si nécessaire.
9. Travailler avec les ONS et les OPTS pour voir à ce que les officiel(le)s apprenti(e)s remplissent les exigences du PMOA avant, pendant et après les Jeux

2.5 Organisations provinciales/territoriales de sport

1. Faire la promotion du programme
2. Évaluer régulièrement le programme en collaboration avec les ONS et OPTSA
3. ** Partager les coûts de déplacement, d'hébergement et d'alimentation des officiel(le)s apprenti(e)s et mentor(e)s liés aux séances de perfectionnement professionnel, au besoin*
4. Nommer les officiel(le)s apprenti(e)s et mentor(e)s
5. Travailler avec les ONS pour voir à ce que les officiel(le)s apprenti(e)s remplissent les exigences du PMOA avant, pendant et après les Jeux
6. Faciliter le soutien local offert par les pairs aux officiel(le)s apprenti(e)s participant aux Jeux



2.6 Société hôte des JAAN

1. Faire la promotion du programme.
2. Fournir l'hébergement, l'accréditation et les repas pour les apprenti(e)s officiel(le)s lors des Jeux (selon les quotas de participation établis pour les Jeux, ce qui ne doit entraîner aucun coût supplémentaire).
3. Fournir des installations pour la tenue de stages de perfectionnement professionnel avant, pendant et après les Jeux, si nécessaire.

***Le partage des coûts variera en fonction des endroits et des OPTSA, ONS et OPTS. Il faut discuter et déterminer quels sont ces coûts avant d'endosser une ou un apprenti.** Les coûts de participation de tous les officiels apprentis au séminaire de perfectionnement professionnel pourraient être égalisés afin que le lieu du séminaire n'ait pas un impact trop important sur les coûts pour tous les partenaires. Il incombera au groupe des ONS de déterminer les procédures relatives à tout partage des coûts.



3.0 Coordonnées des contacts

3.1 Organismes provinciaux ou territoriaux de sport autochtone

Alberta :	Indigenous Sport Council of Alberta (ISCA) Anne-Marie Behnke Coordonnatrice, Sports isca.northeast@gmail.com
Colombie-Britannique :	I-SPARC (Indigenous Sport, Physical Activity, & Recreation Council) Lara Mussell Savage Directrice, Sports lmussell@isparc.ca
Île-du-Prince-Édouard :	PEI Indigenous Sport Circle Lynn Anne Hogan gestionnaire lahogan@mcpei.ca
Manitoba :	Manitoba Indigenous Sport and Recreational Council Mel Whitesell Directeur général mel.whitesell@sportmanitoba.ca
Nouveau-Brunswick :	Indigenous Sport and Recreation New Brunswick Cathy Ward Directrice générale cathy_m_ward@hotmail.com
Nouvelle-Écosse :	Mi'kmaw Kina'matnewey George (Tex) Marshall Gestionnaire, Sport Mi'kmaw tex@kinu.ca
Nunavut :	Jeff Seeteenak Agent de développement, Sports et loisirs Division du sport et des loisirs Services communautaires et gouvernementaux Gouvernement du Nunavut Jseeteenak@gov.nu.ca
Ontario:	Indigenous Sport and Wellness Council of Ontario Mekwan Tulpin Coordination, Haute performance Mekwan.Tulpin@iswo.ca
Québec :	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador Geneviève Voyer Conseillère en saines habitudes de vie Genevieve.Voyer@csssbnql.com
Saskatchewan :	Federation of Sovereign Indigenous Nations April Tipewan Coordonnatrice, Sports april.tipewan@fsin.com
Terre-Neuve-et-Labrador :	Indigenous Sport and Recreational Circle Newfoundland Labrador Todd Winters Directeur général asrcnl@nf.aibn.com
Territoires-du-Nord-Ouest :	Indigenous Sport Circle NWT Lori Rutherford-Simon



Coordonnatrice, Leadership et développement
lori@ascnwt.ca

Yukon : Yukon Indigenous Sport Circle
Gael Marchand,
Directrice générale
ed@yasc.ca

3.2 Organismes nationaux de sport

Athlétisme : Serge Thibaudeau
Directeur général
Coordonnateur des officiels
Serge.thibaudeau@athletics.ca

Badminton : Janice Dawson
Responsable, Programmes sportifs
Badminton Canada
jdawson@badminton.ca

Basketball : Ron Yeung
Directeur, Développement national
Canada Basketball
ryeung@basketball.ca

Canoe Kayak: Kenna Robbins
Gestionnaire principale, Développement des programmes nationaux
Canoe Kayak Canada
krobins@canoekayak.ca

Natation : Jocelyn Jay
Gestionnaire principale, Développement du sport
Natation Canada
jjay@swimming.ca

Volleyball : James Sneddon
Gestionnaire, Développement du sport
Volleyball Canada
jsneddon@volleyball.ca

3.3 Cercle sportif autochtone

Kelsey Dayler
Gestionnaire, programme et événements
kdayler@aboriginalsportcircle.ca

3.4 Société hôte des JAAN

Sara-Lynne Knockwood
Directrice, Sports et installations
Société hôte des JAAN
saralynne.knockwood@naig2023.com